

EN MATIERE DE LOGEMENTS H.L.M.

Monsieur le MAIRE, VOUS NE POSSEDEZ AUCUN POUVOIR...

Il est de notoriété publique qu'en matière de logements en H.L.M. le Maire de LA SEYNE entretient systématiquement auprès des mal logés l'opinion que c'est LUI, et lui seul, qui possède le pouvoir d'attribuer les logements.

En effet, il est fréquent d'entendre dire : "Je vais voir le Maire pour avoir un H.L.M." ou "J'ai vu le Maire qui m'a promis un H.L.M."

Il suffit aussi de constater le samedi matin, à la Mairie, le nombre de mal logés qui sont reçus par le Maire et qui en ressortent confiants en des promesses affirmées et répétées.

Voici donc la VERITE, la situation précise en ce domaine :

1° - Pour les SEYNOIS mal logés :

Depuis quelques mois, le pouvoir d'attribution des logements H.L.M. appartient à une Commission de 5 Membres ainsi répartis

- 3 représentants de la Préfecture,
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- 1 seul représentant de la Mairie : M. NEUNIER.

Le Maire de la SEYNE ne participe donc pas aux travaux de cette Commission et n'a même pas le droit d'y siéger.

2° - Pour les Rapatriés mal logés :

Le pouvoir d'attribution des logements H.L.M. appartient complètement à une Commission spéciale qui siège à DRAGUIGNAN.

La composition de cette Commission est telle que les pouvoirs du Maire de la SEYNE sont nuls sinon négatifs à l'égard des Rapatriés.

L'A.N.R.A.S. se doit d'élever une énergique protestation devant les prétentions et surtout les pratiques de M. le Maire .

Il est INADMISSIBLE que la situation des mal logés continue à être ainsi exploitée à des fins bassement politiques.

Dans le cas contraire, l'A.N.R.A.S. mettrait en oeuvre tous les moyens d'information pour faire cesser cette situation scandaleuse.

Le Bureau de l'A.N.R.A.S.